

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2020 A 19 HEURES
ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire déclare la séance du conseil municipal du 22 janvier 2020 ouverte.

Présents : Mr THEBAULT Alain, Mme LAVEAU Dominique, Mr PONTIER Thierry, Mme LEVERT Véronique, Mr GESLAIN Philippe, Mme GROUSSOT Annie, Mme DUBREUIL Josiane

Absents excusés : Mr AUMEUNIER Stéphane, Mr MERE Jean-François, Mr GEDOUX Christian, Mr AUBRY Didier

Absent : Mr MECHIN Jean-Louis

Procuration : Mr AUMEUNIER Stéphane à Mr PONTIER Thierry
Mr MERE Jean-François à Mr GESLAIN Philippe
Mr AUBRY Didier à Mme DUBREUIL Josiane
Mr GEDOUX Christian à Mme LAVEAU Dominique

Secrétaire de séance : Mme LEVERT Véronique

Démission d'un adjoint :

Suite à la démission de Monsieur François CHABOT l'ordre du jour appelle les points suivants :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du 8 janvier 2020 de Madame la Préfète du Cher acceptant la décision de Monsieur François CHABOT de mettre fin à ses fonctions de premier adjoint et de son mandat de conseiller municipal. Cette démission prenant effet à compter du 10 janvier 2020.

- Délibération fixant le nombre d'adjoints

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de rester à deux adjoints jusqu'à la fin du mandat. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil acceptent cette proposition.

- Réorganisation de la commission « Communication et Associations»

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir cette commission telle que. Il rappelle qu'il est président de droit. Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil acceptent cette proposition.

- Délégués du Syndicat de Transport Scolaire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que Mr François CHABOT n'ayant pas donné sa démission il est toujours considéré comme délégué. Mr Didier AUBRY est de même délégué.

- Délégations auprès de la CCTHB

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de ne pas remplacer Mr François CHABOT.

Si une réunion de la commission « communication » ou de la commission « Enfance – Jeunesse » a lieu il tiendra informé les membres du conseil municipal et l'un d'entre eux pourra représenter la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les membres du conseil acceptent cette proposition.

Mr Thierry PONTIER, Maire-Adjoint souhaite que les clés appartenant à la municipalité et dont Mr François CHABOT est toujours en possession soient rendues.

La séance est levée à 19 heures 10.